

## BILAN ANNUEL 2022

# Tribunal administratif de Montpellier



**Denis BESLE**  
Président du tribunal  
administratif de Montpellier



### Effectifs de la juridiction :

71  
personnes dont :  
27  
magistrats  
44  
agents de greffe  
et aides à la décision

“  
Saisir le tribunal administratif sur des enjeux locaux majeurs s'est encore confirmé en 2022. Le tribunal s'est ainsi prononcé sur les litiges liés au réaménagement de la place Aristide Briand à Sète, sur la question du rejet des eaux pluviales du projet « Jardins de la Méditerranée » sur le domaine de Bayssan, sur une problématique du bien-être animal ou sur l'exécution de travaux de terrassement et de viabilisation d'un terrain situé dans le quartier de la Rauze destiné à accueillir les populations vivant dans le campement de Celleneuve. À côté des contentieux plus classiques, comme celui des étrangers qui représentent près de 25% des recours ou de l'aide sociale, 17,5%, le tribunal intervient de plus en plus fréquemment sur des sujets de société.

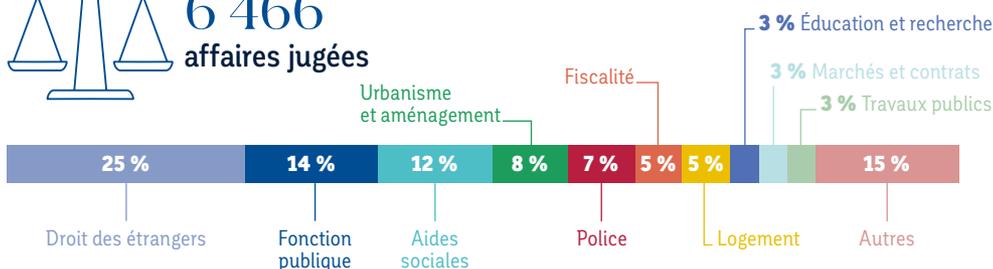
Le tribunal répond, d'abord, à cette demande de justice par la voie juridictionnelle. Il a ainsi jugé 6 466 affaires en 2022 dans un délai moyen de 10 mois et 16 jours. Parallèlement, le tribunal offre également la possibilité aux parties de trouver une solution amiable à leur litige en les orientant vers la médiation. Dans près de 70% des cas, ce processus a permis d'aboutir à un accord.

2022 a aussi été l'année de l'ouverture vers ses partenaires – barreaux, universités, experts – et vers le public. Le succès de la Nuit du droit, avec la reconstitution d'un procès administratif, a été un point fort de l'année.

# 2022 en chiffres



6 466  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Marchés et contrats** : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Travaux publics** : dommages sur le domaine public ou causés par les ouvrages publics (routes, bâtiments, lignes de transports, etc.)

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



743

affaires jugées en urgence (référés)

- 3 % par rapport à 2021



9 mois et 12 jours

de délai moyen de jugement

- 2 jours par rapport à 2021

77,6 %

des recours déposés par téléprocédure



30,8 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



82,4 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



90

médiations engagées

71 % de taux de réussite